PUBLIC

Compte rendu de la réunion du comité plénier de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mardi 10 novembre 2026 à 9 h 32 à laquelle sont présents, mesdames et messieurs les conseillers-ères, Vincent Roy, Sonia Ben-Arfa, Caroline Murray, Bettyna Bélizaire, Rachel M. Deslauriers, Adrian Corbo, Steve Moran, Isabelle Cousineau, Isabelle N. Miron, Julie Bélisle, Tiffany-Lee Norris Parent, Catherine Craig-St-Louis, Luc Chénier, Timmy D. Jutras, Jean Lessard, Michael Korhonen et Edmond Leclerc formant quorum du comité.

Sont absents, madame la mairesse Maude Marquis-Bissonnette, monsieur le conseiller Marc Carrière et madame la conseillère Chloé Bourgeois.

Monsieur le conseiller Vincent Roy préside la séance.

Sont également présents, mesdames et messieurs Simon Rousseau, directeur général, Simon Comtois, directeur général adjoint, Gestion des actifs et des projets, Yess Gacem, directeur général adjoint, Relations citoyennes et communautés, Christian Tanguay, directeur général adjoint, Services administratifs, Véronique Angers, directrice générale adjointe, Développement durable, Andrée Loyer, directrice exécutive, François Léveillé, directeur de cabinet, Bob Rioux, directeur des communications, Cabinet du conseiller désigné et Me Véronique Denis, greffière, ainsi que, Alexandra Aubry-Richard, directrice territoriale, centre de services de Hull, Me Benjamin Beauchamp, directeur, Affaires juridiques, Dave Cassivi, directeur territorial, centre de services de Buckingham et Masson-Angers, Marie-Claude Côté, chef de division, Finances, Me Cynthia A. Larochelle, avocate, Affaires juridiques, Yvan Moreau, directeur territorial, centre de services de Gatineau, Marie-Hélène Rivard, directrice, Communications, Marianne Strauss, directrice territoriale, centre de services d'Aylmer et Charlène Thivierge-Lortie, directrice adjointe et assistante-trésorière, Finances.

CP20261110-P1 **RÈGLEMENT NUMÉRO 1023-2026 CONCERNANT LES DÉPENSES DE RECHERCHE ET DE SOUTIEN DES CONSEILLERS**

Présentation par Me Véronique Denis, mesdames Nathalie Joannette, Marie-Claude Côté et Me Benjamin Beauchamp.

Les objectifs de la présentation sont :

- de présenter le règlement 1023-2026 concernant les dépenses de recherche et de soutien des conseillers, en vue de sa présentation au comité plénier et de son adoption par le conseil municipal;
- d'informer les membres d'une procédure à venir concernant le remboursement des dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

Plan de la présentation :

1. État de la situation;
2. Scénarios;
3. Actions et échéances;
4. Recommandations.

RECOMMANDATIONS :

Adoption du règlement numéro 1023-2026 concernant les dépenses de recherche et de soutien 01 des conseillers.

Abrogation de la Politique PO-033 sur les dépenses de recherche et de soutien des conseillers.

Une période de questions et de commentaires a lieu.

Des questionnements sont soulevés quant au projet de règlement, notamment à l'article 3 concernant la limite de 5000 $ pour les avances. Il est mentionné qu'avec un tel montant l'élu doit faire ses propres avances de fonds.

On informe que cette limite a simplement été reportée de la PO-033, il est possible pour les élus de demander une modification au projet de règlement.

La Loi ne précise le montant maximal de l'avance qui peut être accordé aux élus à même le projet de règlement.

Les élus sont d'accord à modifier le projet proposé afin d'augmenter l'avance maximale de 5000 $.

On se questionne sur la légitimité des dépenses et du pouvoir exercé par le Service du greffe, notamment quant aux dépenses non recevables.

Des précisions sont partagées par l'administration quant au traitement des demandes, notamment quant au fait que les élus transmettent des demandes formulées de façon différente. Également, la nouvelle procédure permettra plus de clarté et d'uniformité quant au traitement des demandes de remboursements.

Il est souligné que le système actuel n'est pas parfait, notamment quant au fait qu'il y a encore plusieurs montants qui transigent dans les fonds personnels des élus. On propose de continuer de travailler avec le gouvernement du Québec afin de moderniser la Loi.

On mentionne qu'il y a des enjeux au niveau des élus quant au libellé des demandes et qu'ils ont besoin de support pour les soumettre. La procédure permettra de préciser le processus en la façon de soumettre les demandes.

Des discussions ont lieu sur les dépenses en publicité, notamment quant au fait que les articles promotionnels de la Ville ne peuvent être utilisés par les élus municipaux. On demande si c'est la loi provinciale qui interdit cette pratique ou c'est la Ville qui a mis en place ces balises.

Dans le passé, il y avait la PO-035 qui permettait aux élus d'avoir un budget discrétionnaire afin d'acheter du matériel promotionnel. Toutefois, suivant la décision de la CMQ, il a fallu abolir cette politique puisqu'elle était illégale. Le service des communications travaille actuellement sur une nouvelle directive quant à l'achat des articles promotionnels.

On revient sur la possibilité d'augmenter l'avance accordée aux élus. Le but est d'éviter que les élus pigent dans leurs finances personnelles.

Des informations sont partagées sur le remboursement des frais bancaires.

Il est proposé que l'augmentation de l'avance pourrait faire l'objet d'une proposition distincte suivant des discussions avec tous les élus.

Il est proposé d'accorder un budget aux élus pour pouvoir acheter des items promotionnels. On réitère que c'est exactement cette proposition qui a fait l'objet de la décision de la CMQ.

Quant au montant de l'avance, ce montant doit être remboursé dans les 15 jours de la fin du mandat.

Un petit tour de roue reste à faire afin de revoir le montant de l'avance à accorder aux élus. Il y a également la stratégie de communication quant aux articles promotionnels qui devra être revue.

L'avis de motion pourrait être déposé à la prochaine séance du conseil municipal ainsi que le projet de règlement. Le fait de modifier le montant ne viendrait pas dénaturer l'objet du règlement et ce dernier pourra être modifié entre le dépôt du projet et son adoption.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée ordinaire de la Société de transport de l'Outaouais tenue le 27 août 2026.

Fin du comité plénier public à 10 h 13.

_____
Me Camille Doucet-Côté
Greffière adjointe
Service du greffe